

Nouvelles dispositions pour le recrutement des infirmiers & infirmières

L'UNSA-Ferroviaire obtient des avancées avec rétroactivité !



Paris, janvier 2018

Après la réforme LMD (Licence, Master, Doctorat) de 2012, reconnaissant le diplôme d'Infirmier Diplômé d'Etat (IDE) à bac +3, l'**UNSA-Ferroviaire** a engagé des négociations avec la Direction des Services Médicaux pour revendiquer une revalorisation du parcours infirmier.

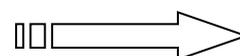
La Direction des Services Médicaux a mis en place des groupes de travail issus de la CPC Services Communs, avec pour thème de réflexion « le développement des compétences et évolution des IDE » suivis de bilatérales. Ces travaux sont restés sans suite et ce sujet a finalement été sacrifié sur l'autel du grand chantier de la Réforme du Ferroviaire. Puis, après des mois de silence, lors de la CPC du 9 février 2017, une note de recrutement a été portée à notre connaissance, assortie d'une proposition avec caractère de décision d'entreprise applicable à l'issue de cette réunion.

L'**UNSA-Ferroviaire** n'a pas adhéré à ce projet dont le contenu était discordant des intentions précédentes et a demandé à reprendre les négociations. A la suite de notre initiative, se sont succédé Tables Rondes et réunions sur le thème du recrutement, avec plusieurs rebondissements (pour les contractuels, Annexe C/Annexe A3 avec reprise de l'ancienneté - pour les CP, délai de séjour raccourci à un an/Parcours ATTS).

L'**UNSA-Ferroviaire** a souhaité que le sujet soit porté au niveau de la DRH Ferroviaire en charge du recrutement des trois Épics.

**C'est chose faite avec la mise en œuvre de mesures concrètes, rétroactives
à partir du 1^{er} janvier 2018 concernant le personnel suivant :**

- ✓ Infirmier(e) titulaire d'un diplôme obtenu après 2012 (BAC +3).
- ✓ Infirmier(e) titulaire d'un diplôme obtenu avant 2012 (Bac+2) et ayant passé la licence Santé au travail.
- ✓ Technicien(e) de laboratoire titulaire d'une licence (BAC +3).



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



Pour les contractuels Bac +3 :

Situations	Revalorisations au 1 ^{er} janvier 2018
Nouvel embauché à partir du 1 ^{er} janvier 2018	Grade PARA 5 (catégorie 5, niveau licence)
Bac+3 après 2012 (infirmier) ou Bac +2+ licence santé au travail	Grade PARA 5 Revalorisation d'environ 85 € bruts par mois

Pour le Cadre Permanent Bac +3 :

Application du GRH00292 statut d'Attaché Technicien Supérieur (ATT TS) : passage à la position 17 après 3 ou 4 ans de service selon appréciations du manager.

Situations	Revalorisations au 1 ^{er} janvier 2018
Nouvel embauché à partir du 1 ^{er} janvier 2018	Pr 14 avec un stage d'essai d'1 an
Pr 16 (avec moins de 4 ans de service)	Pr 17 après 4 ans de service hors notation (sous réserve des absences)
Pr 16 (avec plus de 4 ans de service) donc embauché entre 2012 et 2013	Pr 17 hors notation
Pr 17 (avec un délai supérieur à 4 ans de service)	Gratification exceptionnelle d'environ 60 euros brut, proratisée de 1 à 7 mois correspondant à l'écart entre la PR 16 et l'obtention de la PR 17
Agents embauchés en 2016 et 2017	Le temps déjà réalisé sera pris en compte dans le parcours d'ATT TS ; le choix sera donné d'accepter ou non un cursus d'ATT TS. Sortie du parcours à 17 au lieu de 16. Le cursus peut être ramené à 3 ans en l'absence d'objection de service (6 agents sont concernés)

Pour le personnel en place titulaire d'un Diplôme d'État antérieur à 2012 souhaitant passer la licence Santé au Travail, le processus classique de reconnaissance de diplôme sera appliqué conformément au GRH00821 : reconnaissance du diplôme BAC+3 le mois qui suit l'obtention de la licence. Il n'est pas exclu que certains salariés non identifiés par le logiciel HELIOS se reconnaissent dans une des situations décrites ci-dessus. Si tel est le cas, ils peuvent prétendre à la régularisation de leur situation en présentant à leur hiérarchie les diplômes obtenus.

L'UNSA-Ferroviaire restera très vigilante concernant chaque cas particulier et sera très attentive durant la période de notations.

L'UNSA-Ferroviaire a demandé à la Direction la prise en compte du personnel des laboratoires et de l'Action Sociale, afin qu'il soit inclus dans ce processus.

L'UNSA souhaite engager de nouvelles démarches de revalorisation des parcours de l'ensemble des personnels en place et se positionnera dans la défense de vos intérêts.

